

Conseil Municipal

**Séance du 26 février 2021
Convocation du 19 février 2021**

Ordre du jour

1. **Comptes administratifs et comptes de gestion 2020 – Assainissement / Lotissement**
2. **Budgets Primitifs 2021 – Assainissement et Lotissement**
3. **Renouvellement du Bail de la Gendarmerie**
4. **Choix de l'assurance dommages ouvrages pour la construction du Centre de Santé**
5. **Convention de mutualisation**
6. **Contrats aidés**
7. **Cession du Véhicule RENAULT Master**
8. **Questions diverses à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 26 février 2021 à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Patrick HARPER, Maire.

Assistaient à la séance : M Dominique LOUVET, Mme Aline CATOIRE, MM Philippe LANDUREAU, Guillaume ROUILLON, Michaël BERGIA, Mme Juliette DOMECE, M Christophe GUICHARD, MMES Catherine CHATTLAIN, Marie-Claire CORNUAT MM. Jean LESPINE, Nicolas VANHERZEELE, Jérôme FORGEOT.

Absent représenté :

Monsieur Michel ROGER par Monsieur HARPER Patrick

Mme Aline CATOIRE a été élue secrétaire de séance.

❖ Compte Administratif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021 n°008 - Classification 7 Finances Locales

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du Service Assainissement qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation	DEPENSES	35 111.71 €
	RECETTES	48 102.68 €
Section d'Investissement	DEPENSES	39 032.69 €
	RECETTES	25 171.91 €
Excédent d'Exploitation de l'exercice 2020		12 990.97 €
Excédent d'Exploitation au 01/01/2020		56 015.77 €
Résultat d'Exploitation cumulé au 31/12/2020		69 006.74 €
Déficit d'Investissement de l'exercice 2020		-13 860.78 €
Excédent d'Investissement au 01/01/2020		59 465,19 €
Résultat d'Investissement cumulé au 31/12/2020		45 604.41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020 du Service Assainissement, faisant ressortir un résultat de clôture 114 611 .15 €.

❖ **Compte de Gestion 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021
n° 009 Classification 7 Finances Locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ **Compte Administratif 2020 – Lotissement Bas des Plantes II -
Délibération 2021 n° 010 Classification 7 Finances Locales**

Le Maire n'a pas pris part au vote

Le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2020 du budget du Lotissement Bas des Plantes II qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	DEPENSES	0,00 €
	RECETTES	0,00 €
Section d'Investissement	DEPENSES	0,00 €
	RECETTES	0,50 €

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020	0,00 €
Excédent de Fonctionnement au 01/01/2020	0,00 €
Résultat de Fonctionnement cumulé au 31/12/2020	0,00 €

Excédent d'Investissement de l'exercice 2020	0,50 €
Déficit d'Investissement au 01/01/2020	- 284 375,12 €
Déficit d'Investissement cumulé au 31/12/2020	- 284 374,62 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif 2020 du Budget du Lotissement Bas des Plantes II faisant ressortir un résultat de clôture de - 284 374,62 €.

❖ **Compte de Gestion 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération
2021 n° 011 Classification 7 Finances Locales**

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné

des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ Budget Primitif 2021 – Service Assainissement - Délibération 2021 n° 012 - Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du résultat de l'exercice 2020 qui s'établit à la somme de 114 611.15 €

Constate l'état « des restes à réaliser » au 07/01/2021 :

Dépenses à reporter 251 000,00 €

Recettes à reporter 40 000,00 €

- Constate que le solde de la section d'investissement 2020 est négatif : - 13 860,78€

- Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Report en section d'exploitation 69 006, 74 €

Report en section d'investissement 45 604.41 €

- Vote à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Service Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	104 696.74 €	104 696.74 €
Section d'Investissement	1 581 770.41 €	1 581 770.41 €

❖ Budget Primitif 2021 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 013 - Classification 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du déficit de l'exercice 2020 qui s'établit à la somme de - 284 374,62 €.

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2021 du Lotissement Bas des Plantes II qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	284 375,12 €	284 375,12 €
Section d'Investissement	538 749, 74 €	538 749, 74 €

**❖ Renouvellement bail de la Caserne de Gendarmerie de Cerisiers -
Délibération 2021 n° 014 - Classification 3.3 Location**

Le Maire informe l'assemblée que le bail au profit de l'Etat de la caserne de Gendarmerie de CERISIERS est renouvelable à compter du 1er Février 2021 pour se terminer le 31 janvier 2030. Le service des affaires immobilières du groupement a demandé aux services de France Domaine de l'Yonne de déterminer la nouvelle valeur locative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de renouvellement du bail concernant la Caserne de Gendarmerie de Cerisiers.

- AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail consenti pour une durée de neuf (9) années à compter du 1er Février 2021, révisable tous les trois ans.

Le loyer annuel pour l'ensemble des bâtiments (locaux de service et logements) est porté à la somme de 56 088.47 Euros.

**❖ Contrat d'Assurance Dommages Ouvrage pour la construction du
Centre de Santé - Délibération 2021 n°015 - Classification 1.4 Autres
types de contrats**

Le Maire rappelle qu'il convient de souscrire une assurance "Dommages Ouvrage" pour les travaux de construction du Centre de santé.

Après avoir étudié différentes propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de GROUPAMA qui propose une cotisation provisionnelle de 4 365.90 € TTC pour l'Assurance Dommages Ouvrage.

La cotisation provisionnelle sera ajustée au moment du décompte définitif (arrêté des comptes) à la fin du chantier.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer le contrat.

**❖ Convention de mutualisation – Délibération 2021 n°016 –
Classification 5.7 Intercommunalité**

Afin de permettre le remboursement des frais engagés par la mise à disposition de personnels, moyens et matériels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer, avec des collectivités, toute convention de mise à disposition des moyens, personnels et matériels et ce pour la durée du mandat ;

- Dit que les modalités financières seront réglées dans le cadre de ladite convention dans la limite des crédits votés au budget.

**❖ Personnel communal : Contrats aidés – Délibération 2021 n°017 –
Classification 4.4 Autres catégories de personnels**

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire pendant toute la durée de son mandat, à signer tous contrats aidés à intervenir pour les besoins du service.

❖ **Cession à l'euro symbolique du véhicule du Service Assainissement à la Commune de Cerisiers - Délibération 2021 n°018 – Classification 7.10 Divers**

Le véhicule Renault Master appartient au service assainissement, il convient de céder ce véhicule à la commune de Cerisiers.

Le véhicule ayant une valeur nette comptable à zéro.

Le Maire propose au Conseil Municipal, la cession à l'euro symbolique de ce véhicule au profit du budget de la commune de Cerisiers.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession à l'euro symbolique.

❖ **Questions diverses à l'ordre du jour :**

- Monsieur LOUVET expose au Conseil Municipal qu'un devis a été demandé pour faire inscrire la devise de la République Française sur la façade de la mairie
- Une réunion a eu lieu au 1 rue du Général de Gaulle avec le CAUE pour étudier les possibilités d'aménagement de ce local
- La vaccination COVID 19 débutera à Cerisiers le 11 mars, mais le nombre est limité. L'ARS ayant attribué 156 doses pour l'ensemble des personnes de plus de 75 ans sur le territoire de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe.
- Table d'information : Monsieur BERGIA confirme que le visuel de conception reçu était un exemple et que l'entreprise peut tout à fait proposer d'autres modèles.
- Problème d'internet à l'école – Monsieur LANDUREAU se charge de faire le point.
- Déchèterie : Madame CORNUAT demande pour quelle raison les voitures doivent passer sur le pont une par une, ce qui crée une file d'attente relativement longue. Et s'interroge sur la possibilité d'avoir un agent à la déchèterie pour aider au déchargement des véhicules afin de limiter l'attente.
- Le déneigement de la rue Haute a été moins efficace à cause du stationnement.
- Monsieur FORGEOT demande s'il serait possible de repeindre ou nettoyer la façade de l'école. Des devis seront demandés.
- Monsieur FORGEOT demande également s'il serait possible de décaler l'heure du conseil à 20h au lieu de 19h. Les prochains conseils auront lieu à 20h.

Fin de séance 20h40.

Table des Délibérations

- ❖ Compte Administratif 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021 n°008 - Classification 7 Finances Locales 1
- ❖ Compte de Gestion 2020 – Service Assainissement - Délibération 2021 n° 009 Classification 7 Finances Locales 2
- ❖ Compte Administratif 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 010 Classification 7 Finances Locales
- ❖ Compte de Gestion 2020 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 011 Classification 7 Finances Locales
- ❖ Budget Primitif 2021 – Service Assainissement - Délibération 2021 n° 012 - Classification 7.1 Décisions budgétaires
- ❖ Budget Primitif 2021 – Lotissement Bas des Plantes II - Délibération 2021 n° 013 - Classification 7.1 Décisions budgétaires
- ❖ Renouvellement bail de la Caserne de Gendarmerie de Cerisiers - Délibération 2021 n° 014 - Classification 3.3 Location
- ❖ Contrat d'Assurance Dommages Ouvrage pour la construction du Centre de Santé - Délibération 2021 n°015 - Classification 1.4 Autres types de contrats
- ❖ Convention de mutualisation – Délibération 2021 n°016 – Classification 5.7 Intercommunalité
- ❖ *Personnel communal : Contrats aidés – Délibération 2021 n°017 – Classification 4.4 Autres catégories de personnels*
- ❖ Cession à l'euro symbolique du véhicule du Service Assainissement à la Commune de Cerisiers - Délibération 2021 n°018 – Classification 7.10 Divers

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture et publication ou notification.

Suivent les signatures :

HARPER Patrick

LOUVET Dominique

CATOIRE Aline

LANDUREAU
Philippe

ROUILLON
Guillaume

BERGIA Michaël

DOMECE Juliette

GUICHARD
Christophe

CHATTLAIN
Catherine

CORNUAT Marie-
Claire

LESPINE Jean

VANHERZEELE
Nicolas

ROGER Michel

Représenté

FORGEOT Jérôme